Syngenta International SA

Media Office CH-4002 Bâle

Suisse

Tél.: +41 61 323 2323 Fax: +41 61 323 2424

www.syngenta.com

Contacts médias:

Paul Barrett Jennifer Gough

Suisse +41 61 323 2323 Suisse +41 61 323 5059 E.-U. +1 202 737 6521

Daniel Braxton

Suisse +41 61 323 2323 Suisse +41 61 323 6793

E.-U. +1 202 737 6520

Lars Oestergaard

Contacts analystes/investisseurs:



communiqué aux médias

Bâle, Suisse, le 17 janvier 2013

Syngenta inaugure une plate-forme électronique annonçant une nouvelle ère en matière de partage d'innovations botaniques

- Accès aisé à des technologies brevetées clés hébergées sur Internet
- Conditions équitables, raisonnables et transparentes pour tous
- Libre usage pour les organisations universitaires et à but non lucratif

Syngenta a lancé aujourd'hui une plate-forme de délivrance électronique de licences d'un tout nouveau type permettant aux sélectionneurs de plantes et aux instituts de recherche du monde entier d'accéder rapidement et aisément aux caractères natifs de ses variétés commerciales de légumes.

Cette plate-forme mondiale hébergée sur Internet offre également un accès à des technologies habilitantes brevetées qui aident les sélectionneurs de plantes au niveau de l'expression génétique, de la transformation des plantes et du ciblage des protéines au cours du processus de développement de variétés à haut rendement.

Robert Berendes, Head of Business Development de Syngenta: «Nous sommes fiers d'être capables de rendre nos caractères natifs brevetés et nos technologies habilitantes plus accessibles que jamais. Notre plate-forme de délivrance automatique de licences contribuera à accélérer l'innovation dans l'agriculture, de manière à ce que les agriculteurs – les grands comme les petits – puissent accroître leur productivité face à toute une série de défis tels que le changement climatique et la raréfaction des ressources naturelles.»

Toutes les organisations universitaires et à but non lucratif peuvent faire libre usage des caractères et des technologies disponibles à des fins de R&D et peuvent distribuer gratuitement les produits obtenus dans les pays en développement.

La création de nouvelles variétés présentant des combinaisons intéressantes de caractéristiques végétales nécessite un important savoir-faire en matière d'obtention et des investissements de R&D à long terme. Les brevets jouent un rôle important dans le soutien de la recherche. Toutefois, les sélectionneurs de plantes ont toujours été confrontés à un processus complexe, coûteux et laborieux pour obtenir une licence leur donnant accès à une technologie brevetée. Syngenta a résolu le problème en proposant des licences standard dans des conditions

équitables, raisonnables et non discriminatoires (FRAND). Cette approche permet aussi de faire l'impasse sur de longues et complexes négociations, puisque les licences peuvent être obtenues par l'intermédiaire d'une plate-forme hébergée sur Internet.

Pour accéder au système de délivrance électronique de licences de Syngenta, vous pouvez vous rendre sur le site: www.traitability.com.

Syngenta figure parmi les leaders mondiaux de l'économie et emploie plus de 26.000 personnes dans plus de 90 pays. Leur seul objectif: exprimer le potentiel des plantes. Par nos capacités scientifiques de premier plan, notre présence mondiale et notre engagement en faveur des clients, nous aidons à accroître la productivité des cultures, à protéger l'environnement et à améliorer la santé et la qualité de vie. Pour plus d'informations sur Syngenta, nous vous recommandons de consulter le site www.syngenta.com.

Avertissement concernant les déclarations anticipant sur l'avenir

Ce document contient un certain nombre d'informations anticipant sur l'avenir. Elles sont reconnaissables à l'emploi de verbes au futur et au conditionnel ou à des termes impliquant une projection dans le futur. De telles déclarations impliquent des risques et incertitudes susceptibles de rendre les résultats matériellement différents de ce qui y est annoncé. Pour de plus amples informations sur ces risques et incertitudes ainsi que sur d'autres facteurs de risque, nous vous invitons à consulter le formulaire soumis par la société à la Commission des titres et des changes (Securities and Exchange Commission) et accessible au public. Syngenta n'a aucune obligation de remise à jour des déclarations à caractère prévisionnel pour qu'elles reflètent des résultats réels, des hypothèses modifiées ou d'autres facteurs. Ce document ne constitue pas ou ne fait partie d'aucune offre ou invitation à vendre ou émettre, ni de sollicitation issue d'aucune offre d'acquisition ou de souscription pour des actions ordinaires de Syngenta AG ou Syngenta ADS, pas plus qu'il n'est à la base ou n'est lié à aucun contrat s'y rapportant.